

50 – OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Marché public n°2018SIC46 concernant la « Mission de suivi animation d'opération programmée d'amélioration de l'habitat avec volet renouvellement urbain sur le centre ancien de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume » a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Sur la base de l'étude pré-opérationnelle, il s'agira pour le prestataire sélectionné de mettre en œuvre les préconisations nécessaires pour répondre aux enjeux suivants :

- Développer une offre locative privée, diversifiée, avec notamment un parc locatif à loyers maîtrisés qui réponde à la demande et aux besoins des habitants actuels ;
- Amener les bailleurs privés à améliorer l'état de leur patrimoine et le confort de vie des locataires, notamment en réduisant leurs charges énergétiques ;
- Permettre aux propriétaires occupants d'améliorer leurs conditions de vie, réduire les charges énergie et ainsi valoriser leur patrimoine ;
- Encadrer l'ensemble des projets de réhabilitation de ce parc privé, dans le respect de la préservation du patrimoine historique ;
- Améliorer et adapter l'habitat pour les personnes âgées et ou à mobilité réduite.
- Mettre en place des mesures coercitives pour intervenir sur les secteurs les plus dégradés et ceux dont l'enjeu dépasse l'échelle de la parcelle,
- Diversifier l'offre d'habitat en favorisant une offre de logements neufs,
- Relancer l'offre commerciale en particulier en lien avec l'attractivité touristique du centre-ville ;
- Adapter les espaces publics aux nouveaux usages et attentes de la population ;
- Limiter l'emprise de l'automobile dans l'hyper centre historique ;
- Identifier et traiter les copropriétés fragiles et/ou dégradées.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme.

Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 4. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 5 ans.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21

Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :

...

6° De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements ;

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le mercredi 14 novembre 2018, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP annonce n°18-159251 parue le 16/11/2018) et au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE annonce n°2018/S 222-507981 parue le 17/11/2018) ;

Vu la (1) proposition transmise avant la Date Limite de Réception des Offres fixée au mardi 18 décembre 2018 à 16h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres

Au vu du rapport d'analyse des offres (joint en annexe au présent procès-verbal), et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le pouvoir adjudicateur décide d'attribuer la marché public à l'attributaire proposé et pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres :

– **ETH engineering TERRITOIRES & HABITAT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir **ETH engineering TERRITOIRES & HABITAT**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de l'autoriser à signer le marché public relatif à la Mission de suivi animation d'opération programmée d'amélioration de l'habitat avec volet renouvellement urbain sur le centre ancien de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume avec **ETH engineering TERRITOIRES & HABITAT** et tout document se rapportant à cette affaire.

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget.